Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité

30 juin 2023

Tableau 1

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Élément	Description
Acteur des marchés financiers	Columbia Threadneedle Investments UK International Limited et TAM UK International Holdings Limited, représentant le Groupe EMEA de Columbia Threadneedle Investments. Ni Columbia Threadneedle Investments UK International Limited ni TAM UK International Holdings Limited ne sont des acteurs des marchés financiers au sens du SFDR. La présente déclaration est publiée à titre volontaire.
Synthèse	Les filiales de Columbia Threadneedle Investments UK International Limited (CTI UK IL) et de TAM UK International Holdings Limited (TAM UK IHL), à l'exception de Pyrford International Limited, prennent en compte les principales incidences négatives (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration constitue la déclaration consolidée des filiales de CTI UK IL et de TAM UK IHL relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour CTI UK IL et allant du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 pour TAM UK IHL (la « période de référence ») et constitue la déclaration consolidée de CTI UK IL et de TAM UK IHL, représentant le Groupe EMEA de Columbia Threadneedle Investments (la « Déclaration PAI »). Le Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») a introduit un cadre permettant aux acteurs des marchés financiers d'indiquer la façon dont ils prennent en compte les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement au regard d'un ensemble d'indicateurs obligatoires et volontaires. Dans la présente Déclaration PAI, CTI UK IL et TAM UK IHL présentent à titre volontaire l'exposition consolidée des actifs détenus dans des produits financiers gérés par leurs filiales selon 24 indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, et décrit, le cas échéant, les mesures prises, les mesures prévues et les cibles définies pour la période de référence suivante. Les catégories d'actifs suivantes[1] sont couvertes par la présente Déclaration PAI : ■ Actions cotées ■ Dette d'entreprise ■ Dette souveraine ■ Immobilier ■ Infrastructures La qualité et la disponibilité des données restent médiocres dans ce domaine. À cet égard, la présente Déclaration PAI précise la couverture des données pour les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, dans la mesure du possible. Les chiffres relatifs à l'exposition réelle peuvent donc être plus élevés. Chaque année, nous publierons des chiffres comparatifs. Dans la présente Déclaration PAI, nous décrivons la manière dont les incidences négatives importantes sur le plan financier recoupent notre approche d'intégration des facteurs ESG et notre approche de l'actionnariat actif. L'intégration ESG concerne la prise en compte des risques et opportunités importants qui touchent aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans le cadre de notre processus de gestion des investissements. L'actionnariat actif concerne nos activités d'engagement et de vote par procuration. Les PAI font partie de notre évaluation lorsqu'elles sont jugées importantes sur la base de facteurs liés, notamment, à l'augmentation du risque de litige ou de réputation, à l'impact sur les activités ou à la capacité à attirer et retenir les

[1] En raison du manque de données disponibles, ce rapport ne couvre pas les actifs de capital-investissement (« Private Equity »).

talents. Les données utilisées pour déterminer l'importance comprennent les scores ESG internes, les rapports sur l'empreinte carbone, les données issues de réunions avec les émetteurs et d'autres sources de recherche. La prise en compte de ces enjeux ne signifie pas, néanmoins, que les incidences négatives ont été évitées ou minimisées dans tous les cas. Le suivi, l'engagement et la communication d'informations concernant les expositions aux PAI nous aideront à mieux comprendre de quelle manière aborder ces enjeux à l'avenir.

Au cours de la période de référence, l'équipe d'actionnariat actif (« Active Ownership ») de Columbia Threadneedle Investments a mené des activités d'engagement pour le compte des filiales de CTI UK IL. Ces activités d'engagement sont décrites plus en détail dans la présente Déclaration PAI. Cependant, l'équipe d'actionnariat actif a commencé à fournir des services d'engagement aux filiales de TAM UK IHL à partir du 1er janvier 2023, après la période de référence. Les activités d'engagement prévues pour la prochaine période de référence couvrent plusieurs thèmes alignés sur des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, tels que l'alignement sur l'objectif visant zéro émission nette (Net Zero), le respect des normes internationales, la lutte contre la déforestation et la protection de la biodiversité. L'équipe d'actionnariat actif prévoit également de voter activement lors des réunions d'entreprise sur un certain nombre de questions, notamment la mixité femmes-hommes.

Pendant la période de référence, nos équipes d'investissement ont également rencontré de façon régulière des sociétés bénéficiaires d'investissements et ont mené auprès d'eux des actions d'engagement sur un ensemble de questions ESG importantes. Dans les Déclarations PAI à venir, nous chercherons à inclure des informations plus détaillées sur des activités d'engagement spécifiques à certains investissements menées au titre d'indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité.

Qu'il s'agisse de nos processus d'investissement, de vote par procuration ou d'engagement, notre approche de la prise en compte des PAI repose sur l'identification des sociétés bénéficiaires d'investissements dont les pratiques et performances ESG sont médiocres, notamment en cas de violations massives et persistantes des droits de l'homme, de violations du droit du travail, de pollution environnementale ou de corruption. Pour hiérarchiser les incidences négatives et les entreprises sur lesquelles centrer notre attention, nous prenons en compte un certain nombre de facteurs, notamment :

- Évaluation de l'impact des facteurs liés aux risques et opportunités ESG aujourd'hui et à l'avenir ;
- Opinion et expertise des équipes d'investissement et des analystes fondamentaux ;
- Suivi des actions d'engagement précédentes et résultats des votes par procuration précédents ;
- Importance, probabilité d'occurrence et gravité des incidences négatives sur la durabilité, y compris leur caractère potentiellement irréparable, leur échelle (gravité), leur portée et leur caractère (en précisant si des mesures correctives sont possibles) ;
- Évaluation de la probabilité de réussite des actions d'engagement ;
- Niveau d'exposition, généralement basé sur la taille de la participation dans les différentes catégories d'actifs ;
- Préférences du client ; et
- Utilisation de sources de données spécialisées, pour identifier les entreprises exposées à un risque spécifique que nous suivons particulièrement, y compris les PAI.

La présente Déclaration PAI inclut également une référence à nos politiques d'actionnariat actif et aux normes internationales qui régissent l'activité d'engagement. Nos politiques reposent sur des principes d'actionnariat actif, ce qui signifie que nous cherchons activement à mener des activités d'engagement auprès des entreprises lorsque nous estimons que cela est dans l'intérêt de nos clients. La hiérarchisation de nos engagements et la manière dont nous nous engageons prennent en compte un certain nombre de facteurs pour parvenir à la meilleure approche. Nous prenons en compte de nombreux codes de conduite, déclarations et meilleures pratiques reconnus afin de suivre l'adhésion des entreprises à ces codes. Parmi ces normes internationales figurent les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, l'Accord de Paris et le Pacte mondial des Nations unies.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			**Élément de mesure**	**Incidences [année n]**	**Incidences [année n-1]**	**Explication[2]**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement							
Émissions de gaz à effet de serre	**1.**	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2 313 593 1 14 133,53 (tonnes métriques)	s.o.	Couverture : 47,49 %	En tant que signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous nous engageons à atteindre l'objectif visant zéro émission nette d'ici à 2050 pour l'ensemble des actifs sous gestion. Notre modèle concernant les actions cotées et les obligations d'entreprises couvre plus de 7 000 sociétés qui sont évaluées et classées dans huit catégories. Il permet d'établir une liste prioritaire des sociétés en portefeuille, auprès desquelles nous chercherons à nous engager si elles n'ont pas défini d'objectif fondé sur des données scientifiques, ne réduisent pas suffisamment les émissions ou ne se trouvent pas sur une trajectoire visant zéro émission nette (Net Zero). En outre, notre équipe Investissement responsable (« Responsible Investment ») s'engage dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+ (« CA100+ ») qui cible les plus gros émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre, agissant en tant que co-responsable pour huit relations d'engagement et en accompagnant 40 autres. Nous contribuons également à l'orientation stratégique de l'initiative CA100+ via le nouveau Groupe consultatif sur les programmes d'entreprise de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). En outre, de nombreux projets sectoriels sont en cours en matière de climat, sur des sujets tels que les couvertures d'assurance des activités et risques liés aux combustibles fossiles par les banques, la suppression progressive du charbon dans les services aux collectivités et les actions d'engagement en matière de risques climatiques auprès des entreprises exposées à des risques de perturbation des chaînes d'approvisionnement sous l'effet du changement climatique.
			Émissions de GES de niveau 2	663 281 059 153,90 (tonnes métriques)	s.o.	Couverture : 47,49 %	
			Émissions de GES de niveau 3	18 761 351 206 714,60 (tonnes métriques)	s.o.	Couverture : 47,49 %	
			Émissions totales de GES	21 662 875 084 449,50 (tonnes métriques)	s.o.	Couverture : 47,49 %	
	2.	Empreinte carbone	Empreinte carbone	137,36 tonnes par million d'euros investis	s.o.	Couverture : 47,38 %	

[2] Les pourcentages de couverture des données par nos fournisseurs de données externes sont présentés de manière spontanée pour illustrer les défis liés à la couverture des données relatives aux PAI. L'une des limitations actuelles de notre déclaration est que les chiffres relatifs à la couverture des données pour certaines PAI incluent tous les investissements détenus (titres d'entreprises et souverains) au lieu des seuls investissements concernés, ce qui affecte leur précision. Une autre limitation tient au fait que, même si la couverture indique qu'une participation est « couverte » par le fournisseur, cela ne signifie pas qu'un point de données PAI a été communiqué ou estimé. Enfin, les chiffres relatifs à la couverture ne sont pas disponibles pour toutes les PAI en raison de la nature des données utilisées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	815,82 tonnes par million d'euros investis	s.o.	Couverture : 48,32 %	Au cours de cette période, nous avons conduit 768 actions d'engagement liées au changement climatique. Parmi celles-ci, 64 ont été spécifiquement liées à la stratégie zéro émission nette (Net Zero) et à la transition énergétique au sein du secteur de l'énergie, et 26 à la transition énergétique dans les secteurs industriels et des matériaux, que nous considérons comme des secteurs à fort impact. 51 des actions d'engagement menées ont été axées sur la transition énergétique permettant de réduire la part des sources non renouvelables. Les fabricants de produits chimiques, par exemple, contribuent largement aux émissions de GES responsables du changement climatique. La consommation d'énergie finale de l'industrie des produits chimiques est la plus élevée de tous les secteurs industriels. Nous nous engageons auprès de certaines des plus grandes entreprises chimiques (selon la capitalisation boursière) sur leurs stratégies de décarbonation, en évaluant leurs programmes de réduction des émissions de GES. S'agissant des services aux collectivités, nous nous concentrons sur l'engagement auprès des entreprises qui sont confrontées aux plus importants risques de transition, à savoir celles qui prévoient toujours d'étendre leur capacité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir du charbon, ou celles dont plus de 30 % des revenus sont liés au charbon. Les entreprises seront également encouragées à concevoir des programmes visant une transition constructive. Concernant nos actifs d'infrastructures, nous en sommes soit le propriétaire, soit le propriétaire majoritaire, ce qui nous permet de mettre en œuvre activement des politiques visant zéro émission nette (Net Zero), des stratégies de décarbonation, ainsi que d'autres politiques d'efficacité énergétique. Afin de soutenir la prise en compte des considérations climatiques, les indicateurs climatiques, le cas échéant, ont été intégrés aux notations ESG internes et au processus de recherche en matière d'investissement. Des rapports sur les données liées aux émissions de carbone ont été publiés sur les systèmes de négociation et intégrés aux rapports quotidiens sur les risques. Cela permet aux gestionnaires de portefeuille de suivre activement l'exposition au carbone de leurs portefeuilles.
4.	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,84 %	s.o.	Couverture : 50,4 %	
5.	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	74,79 %	s.o.	Couverture : 42,94 %	
6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,95	s.o.	Couverture : 45,58 %	

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité	**7.**	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,03 %	s.o.	Couverture : 50,47 %	Le rythme et l'ampleur des pertes de biodiversité actuelles constituent une menace existentielle pour les écosystèmes qui sous-tendent notre bien-être économique et social. C'est la raison pour laquelle nous avons conduit 342 actions d'engagement en lien avec les thèmes de la biodiversité. Au moyen de ces actions d'engagement, nous explorons les approches des entreprises en matière de protection de la biodiversité dans des secteurs à fort impact tels que l'alimentation et les boissons, les industries extractives, les matériaux, les services financiers et les transports, afin de définir des stratégies, des règles de gouvernance, des objectifs et des éléments de mesure. Nous participons également à plusieurs initiatives collaboratives d'engagement des investisseurs concernant la préservation du capital naturel et de la biodiversité et la lutte contre la déforestation afin de maximiser notre impact. Un thème d'engagement notable a été l'utilisation des terres et la déforestation, un facteur clé de la perte de biodiversité, dans le prolongement de notre engagement pluriannuel sur les questions sociales et les émissions. L'introduction de nouvelles orientations et sources de données nous a permis d'intervenir au-delà des secteurs typiques pour aborder des secteurs moins évidents, comme l'illustre notre travail dans les chaînes de valeur automobiles, dont la production et l'utilisation du cuir constituent une source importante de risque de déforestation, même si elles reçoivent beaucoup moins d'attention que la déforestation liée à l'industrie alimentaire. Les stratégies des industries extractives en matière d'environnement se sont considérablement améliorées, les grands acteurs du secteur ayant adopté des objectifs environnementaux positifs. Nous avons également vu des entreprises suivre notre recommandation de rejoindre le Forum du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (« TNFD ») et élaborer des stratégies solides et une comptabilité du capital naturel. Enfin, dans le prolongement naturel de nos efforts de gérance environnementale en faveur de la biodiversité, nous avons également rejoint le groupe d'investisseurs pionniers (Lead Investor Group) qui a mis en place l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100. L'initiative Nature Action 100 vise à stimuler les ambitions et actions des entreprises pour endiguer la dégradation de l'environnement et le déclin de la biodiversité. Les investisseurs ont l'intention de s'engager auprès d'entreprises dans des secteurs clés considérés comme d'une importance systémique pour inverser le processus de déclin de la nature et de la biodiversité d'ici à 2030, en

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
							veillant à ce que ces entreprises adoptent les mesures nécessaires, dans les délais impartis, pour protéger et restaurer la nature et les écosystèmes, tout en s'engageant auprès des décideurs politiques autour des résultats de la COP15. Concernant les actifs d'infrastructures, l'application des critères de biodiversité intervient lors de la diligence raisonnable ESG préalable à l'investissement et fait partie du suivi ESG continu pratiqué après l'investissement. L'actionnariat direct et la représentation au sein de l'organe de gouvernance nous permettent de coopérer avec nos actifs et de les influencer de manière à limiter toute atteinte à la biodiversité. Actuellement, aucun des actifs détenus au sein du European Sustainable Infrastructure Fund n'est situé dans une zone concernée par des atteintes à la biodiversité. Lorsqu'ils sont jugés importants, les facteurs liés à la biodiversité sont également intégrés dans les notations ESG internes. Les notations ESG sont prises en compte aux fins de la recherche en matière d'investissement.
Eau	**8.**	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5,17	s.o.	Couverture : 3,84 %	Nous nous engageons auprès des entreprises susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'eau et les déchets dangereux (y compris les déchets radioactifs, le cas échéant). Au cours de la période considérée, nous avons mené 95 actions d'engagement liées à l'eau et 32 liées aux déchets. Nous prévoyons de poursuivre nos actions d'engagement liées à ce thème. Par exemple, nos analystes chargés de l'actionnariat actif s'appuient sur un programme d'engagement structuré ciblant les plus grands fabricants de produits chimiques en termes de capitalisation boursière, alors que nous visons une transition durable au sein du secteur des produits chimiques. Outre nos actions d'engagement individuel, nous intervenons également dans le cadre d'initiatives collaboratives, telles que celles visant à promouvoir la gestion durable des produits chimiques dangereux. Si nous constatons que de plus en plus d'entreprises suivent la durabilité de leur portefeuille de produits au moyen d'éléments de mesure internes (couvrant des aspects tels que la toxicité, la circularité et la durabilité), un défi subsiste : élaborer une norme industrielle permettant la comparaison des produits à tous les niveaux. Nous nous attacherons à encourager les collaborations dans l'ensemble du secteur et recommanderons l'introduction d'une telle norme. En dehors du secteur des produits chimiques, nous avons également mené des actions d'engagement auprès des entreprises concernant la mise au
Déchets	**9.**	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,66 Tonnes par million d'euros investis	s.o.	Couverture : 17,15 %	

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						point de programmes plus rigoureux pour la gestion des déchets électroniques et des autres déchets, et continuerons à le faire en 2023. Lorsqu'ils sont jugés importants, les facteurs liés à l'eau et aux déchets sont également intégrés dans les notations ESG internes. Les notations ESG sont prises en compte aux fins de la recherche en matière d'investissement.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Questions sociales et de personnel	**10.** Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,20 %	s.o.	*Remarque : nous ne fournissons pas d'estimations relatives à la couverture pour ce facteur, car l'absence de données signifie qu'aucune violation n'a été identifiée.*	Nos attentes à l'égard des sociétés bénéficiaires d'investissements sont fondées sur les normes et codes internationaux applicables, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le PMNU, l'Accord de Paris, ou les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat. Les notations ESG et les scores de controverse tiennent compte de ces cadres et sont intégrés à nos processus de recherche applicables aux actions et aux crédits d'entreprise (le cas échéant). Chaque trimestre, nous passons en revue les progrès de nos actions d'engagement liées aux controverses au regard du PMNU. Au titre de notre programme d'engagement, nous nous engageons auprès des entreprises sur des thèmes clés liés à ces conventions, notamment (sans s'y limiter) le droit du travail, les droits de l'homme, la gérance environnementale et la conduite des affaires. Nous encourageons les entreprises à publier les politiques appliquées en la matière. Si certaines de ces violations peuvent être liées à des incidents survenus il y a de nombreuses années, nous cherchons à inciter toutes les entreprises à partager les meilleures pratiques, à promouvoir les améliorations et à faire régulièrement le point sur les mesures prises pour atténuer les préjudices. Compte tenu de la nature de ces violations et des risques environnementaux et sociaux qui leur sont associés, nous maintiendrons cette approche d'engagement en 2023. Concernant les actifs d'infrastructures, les violations des normes internationales sont prises en compte lors de la diligence raisonnable ESG préalable à l'investissement, ainsi que dans le suivi ESG continu pratiqué après l'investissement. Ces normes font partie des critères d'exclusion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de	0,10	s.o.	*Remarque : nous ne fournissons pas d'estimations relatives à la couverture pour ce facteur*	

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	entreprises multinationales	remédier à de telles violations				appliqués par le European Sustainable Infrastructure Fund et toute violation peut entraîner une exclusion des investissements et/ou un désinvestissement.
12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,82 %	s.o.	Couverture : 15,31 %	Nous considérons que les entreprises devraient s'efforcer de recueillir et communiquer, chaque fois que possible, des données pertinentes sur la composition de la main-d'œuvre, de rendre compte des écarts de rémunération correspondants et de définir et publier des objectifs et des délais d'amélioration lorsque des problèmes ont été identifiés. Par le biais de la recherche, de l'analyse et des actions d'engagement, nous continuerons à suivre la disponibilité des données relatives aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et nous pourrons modifier notre approche à mesure que la disponibilité des données s'améliorera. Nous participons en outre à plusieurs initiatives collaboratives d'engagement des investisseurs qui concernent les politiques de rémunération sensibles au genre, ainsi que la transparence des écarts de rémunération. Au cours de la période de référence, nous avons mené 113 actions d'engagement spécifiquement axées sur la diversité et les discriminations.
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34,20 %	s.o.	Couverture : 100 %	Nous considérons que les entreprises devraient disposer d'un éventail varié de compétences et points de vue. Si nous nous sommes engagés auprès de sociétés sur le thème de la mixité au sein des organes de gouvernance, nous avons principalement promu la mixité par l'intermédiaire de nos activités de vote, car nous pouvons exercer notre vote et mener des actions d'engagement à l'encontre d'entreprises dont les organes de gouvernance ne sont pas suffisamment diversifiés ou qui n'ont pas adopté de mesures pour remédier au manque de mixité. Nous menons également des activités d'engagement auprès des plus grandes entreprises asiatiques qui présentent toujours des organes de gouvernance exclusivement masculins. Alors que les autorités de réglementation et les décideurs politiques de certains pays asiatiques ont commencé à travailler à l'élimination des organes de gouvernance exclusivement masculins, nous pensons qu'une marge d'amélioration importante existe et nous interviendrons pour veiller à ce que des mesures appropriées soient prises en 2023. La mixité au sein des organes de gouvernance a également été prise en compte au titre des activités de vote par procuration. Cet aspect est régi par nos Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise.
14.	Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui	< 0,01	s.o.	*Remarque : nous ne*	L'exposition à des armes controversées est régie par la politique relative aux armes controversées de chaque entité qui interdit l'investissement dans des

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			*fournissons pas d'estimations relatives à la couverture pour ce facteur, car l'absence de données signifie qu'aucune arme n'a été identifiée.*	sociétés exposées à cette activité. En 2023, nous avons l'intention d'harmoniser ces politiques.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux							
Environnement	**15.**	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	251,96 Tonnes par million d'euros de PIB	s.o.	Couverture : 99,67 %	Nous tenons compte de la gestion de la performance environnementale des émetteurs souverains (entre autres facteurs), y compris des progrès réalisés vers l'objectif visant zéro émission nette, tels qu'évalués par un fournisseur de données externe, en tant que composante pondérée de la note utilisée pour créer nos modèles de notation ESG des pays. Cette donnée est intégrée à notre recherche en matière d'investissement. Ce paramètre fait partie de notre évaluation globale du risque ESG d'une obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations. Conformément à l'engagement pris au titre de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous allons étendre notre Cadre d'investissement exclusif « Zero émission nette » (Net Zero) afin d'y inclure les émetteurs souverains.
Social	**16.**	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions	3,75 (nombre) 4,30 % (pondération)	s.o.	*Remarque : nous ne fournissons pas d'estimations relatives à la couverture pour ce facteur*	Nous adoptons une approche nuancée de l'atténuation en fonction de la nature du problème, ce qui inclut le suivi, les actions d'engagement et le désinvestissement. Les pays faisant l'objet de sanctions sont suivis à l'aide de différentes données et, le cas échéant, les restrictions d'investissement applicables à ces pays sont encodées dans nos systèmes de conformité afin d'interdire les transactions.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				Nous maintiendrons le suivi des violations sociales et continuerons de revoir et d'élargir notre approche de l'engagement auprès des émetteurs souverains.
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers							
Combustibles fossiles	**17.**	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	2,48 (valeur des actifs brute) 1,76 (surface locative nette CPE)	s.o.	Couverture : 100 %	Nous avons exercé notre pouvoir discrétionnaire et continuerons à le faire lors de l'acquisition d'actifs immobiliers qui ont conclu, ou sont en train de conclure, de nouveaux contrats de location avec des entreprises impliquées dans l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles, en appréciant la nécessité légitime pour ces entreprises d'occuper des bâtiments ou des parties de bâtiments, tout en tenant compte des facteurs commerciaux et de la nécessité de disposer d'un portefeuille équilibré d'actifs correctement loués, selon des facteurs éthiques et des critères d'exclusion. Nous assurerons un suivi de l'exposition aux entreprises impliquées dans de telles activités et prendrons ces aspects en compte lors des prises de décisions concernant le maintien en portefeuille, tout en reconnaissant l'impact sur les niveaux d'exposition de certains événements qui échappent au contrôle du gestionnaire de portefeuille, tels que les cessions de bail. Les portefeuilles seront gérés en exerçant le pouvoir discrétionnaire déjà mentionné, sauf lorsqu'un mandat spécifique introduit un seuil particulier, auquel cas une stratégie de désinvestissement contrôlée sera appliquée.
Efficacité énergétique	**18.**	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	68,18 (surface locative nette CPE) 65,70 (valeur locative estimée CPE)	s.o.	Couverture : 98,06 %	Nous cherchons à acquérir une connaissance complète de l'efficacité énergétique de chaque bien immobilier au niveau de l'occupation individuelle. L'attribution de la notation relative aux certificats de performances énergétiques (CPE) est suivie régulièrement, tout comme les dates d'expiration des certificats, afin que les renouvellements puissent être effectués rapidement et que la couverture soit maintenue. Les opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique sont progressivement compilées et intégrées dans la planification des actifs, en mettant l'accent sur les réversions de bail et la possibilité d'apporter des améliorations au moyen de travaux importants de réparation, de rénovation ou de remplacement d'éléments du bâtiment. Nous cherchons à réduire l'exposition globale aux actifs à faible efficacité énergétique en associant des stratégies qui comprennent l'acquisition réfléchie d'actifs, la rénovation des bâtiments de

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
					manière responsable, la gestion et l'exploitation optimales des actifs, et des actions appropriées d'engagement auprès des occupants.

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Eau, déchets et autres matières	**15.** Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	38,13 %	s.o.	Couverture : 50,47 %	Au cours de cette période, nous avons notamment conduit 293 actions d'engagement liées aux thèmes de la déforestation. Un système de gestion des risques climatiques bien ancré, incluant une approche approfondie (analyse, engagement) en matière de déforestation représente un élément important de toute stratégie cohérente de lutte contre le changement climatique. La déforestation et la dégradation des forêts sont principalement liées à la production de matières premières, notamment l'huile de palme, le soja, les produits de l'élevage, le bois, le cacao, le café et le caoutchouc. Nous avons mis au point un outil sur mesure pour évaluer la qualité de la gestion de la déforestation par les entreprises impliquées dans les chaînes de valeur des matières premières agricoles, en identifiant les participations qui présentent une exposition significative à l'incidence en termes de déforestation et au risque de déforestation et une gestion médiocre de la qualité. Nous demandons aux entreprises de s'engager à ne pas convertir des écosystèmes naturels pour la production agricole et/ou à ne pas pratiquer la déforestation, et à tracer au moins 90 % du volume total de production/consommation de toutes les matières premières à haut risque jusqu'au site de production ou de transformation concerné. En 2023, nous mènerons également auprès des entreprises des actions d'engagement concernant les politiques et procédures, la certification, la diligence

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						raisonnable, le soutien aux communautés autochtones et aux petits agriculteurs et l'évaluation des risques. Lorsqu'elles sont jugées importantes, les données sur la déforestation sont également intégrées dans les notations ESG. Ces notations sont prises en compte aux fins de la recherche en matière d'investissement.
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Émissions de gaz à effet de serre	**18.** Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers	290 226,09 (tonnes métriques)	s.o.	68,02 % de couverture (% de la valeur des actifs brute totale)	Les données énergétiques des propriétaires sont recueillies de manière continue sous la forme d'estimations des fournisseurs d'énergie, de relevés et de données obtenues chaque demi-heure. Des données de substitution et/ou issues d'analyses comparatives sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (horaires et surfaces). Nous cherchons à améliorer la couverture des émissions fugitives de niveaux 1 et 2 (à ce jour, ces données ne sont pas collectées par les agents de gestion). Notre objectif est de réduire la dépendance aux estimations en utilisant les technologies de compteurs intelligents et en appliquant les recommandations du programme d'audit « Zéro émission nette de carbone » (Net Zero Carbon) pour réduire les émissions de carbone. Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé à partir de la surface au sol (en m²), celle-ci étant considérée comme plus représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement suivant les emplacements.
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers	452 162,07 (tonnes métriques)	s.o.	87,06 % de couverture (% de la valeur des actifs brute totale)	
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers	5 906 846,47 (tonnes métriques)	s.o.	64,03 % de couverture (% de la valeur des actifs brute totale)	Les données sont collectées au moyen de demandes annuelles, transmises individuellement aux locataires. Des données de substitution et/ou issues d'analyses comparatives sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (horaires et surfaces).

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	6 649 234,63 4,60 (surface locative nette) (tonnes métriques)	s.o.	72,08 % de couverture (% de la valeur des actifs brute totale)	D'autres améliorations sont envisagées : biens et services achetés en amont, empreinte carbone dans le cas de nouvelles constructions. Élargir les demandes transmises aux locataires pour y inclure les données relatives aux émissions fugitives lorsque les locataires gèrent les systèmes de ventilation et climatisation. Améliorer la couverture des données émanant des locataires via une utilisation plus large des clauses de « bail vert », des compteurs intelligents, en appliquant les recommandations du programme d'audit « Zéro émission nette de carbone » (Net Zero Carbon) pour réduire les émissions de carbone, etc. Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé à partir de la surface au sol (en m²), celle-ci étant considérée comme plus représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement suivant les emplacements.
Consommation d'énergie	**19.** Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,13	s.o.	72,08 % de couverture (% de la valeur des actifs brute totale)	Des données de substitution et/ou issues d'analyses comparatives sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (horaires et surfaces). Nous chercherons à réduire la dépendance à l'égard des estimations en poursuivant le déploiement des technologies de compteurs intelligents pour l'équipement des propriétaires. Améliorer la couverture des données émanant des locataires via une utilisation plus large des clauses de « bail vert », des compteurs intelligents, etc. Appliquer les recommandations du programme d'audit « Zéro émission nette de carbone » (Net Zero Carbon) pour améliorer l'efficacité énergétique. Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé à partir de la surface au sol (en m²), celle-ci étant considérée comme plus

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement suivant les emplacements.

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Incidence négative sur la durabilité	**Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)**	**Élément de mesure**	**Incidences [année n]**	**Incidences [année n-1]**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	**7.** Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	< 0,01	s.o.	Couverture : 50,37 %	Les problèmes liés aux discrimination ont été inclus dans nos données de filtrage au regard des normes mondiales (PMNU, OCDE et OIT), comme décrit ci-dessus. En tant qu'investisseurs, nous pensons que nous pouvons promouvoir la diversité et l'inclusion en engageant un dialogue constructif avec les sociétés bénéficiaires d'investissements pour favoriser l'adoption de pratiques qui mettent un terme au racisme systémique, aux inégalités femmes-hommes et au manque de représentation au sein de la main-d'œuvre et ce, en renforçant notre engagement par un exercice réfléchi des droits de vote, le cas échéant, ainsi qu'en soutenant les initiatives sectorielles et les collaborations entre investisseurs qui correspondent à nos points de vue, de manière à accroître notre contribution à la recherche de changements positifs. Au cours de la période, nous avons conduit 113 actions d'engagement liées à la diversité et aux discriminations. Nous continuerons à surveiller les entreprises eu égard aux cas de discrimination, par exemple en conduisant des actions d'engagement ciblant les discriminations raciales et en définissant clairement des priorités clés concernant la gestion des relations sociales dans l'entreprise. Nous continuerons de réexaminer et d'améliorer notre approche de l'engagement social afin de prendre en compte les

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
							changements systémiques et/ou des approches d'atténuation applicables aux cas de discrimination. Si nous estimons que la réponse à nos actions d'engagement est insuffisante, nous envisagerons une remontée d'information auprès de la direction en 2023.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux							
Gouvernance	**21.**	Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	74,75	s.o.	Couverture : 99,67 %	Au titre des modèles de notation ESG des émetteurs souverains utilisés pour nos travaux de recherche, nous mesurons le score en matière de corruption d'un pays que nous intégrons à notre évaluation globale de la notation ESG du pays. Ce paramètre fait partie de notre évaluation globale du risque ESG d'une obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations. Nous intégrerons davantage les notations et considérations ESG à nos processus d'investissement dans des émetteurs souverains et continuerons à examiner et à

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						développer notre approche de l'engagement auprès de ces émetteurs.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,40	s.o.	Couverture : 99,67 %	Au titre des modèles de notation ESG des émetteurs souverains utilisés pour nos travaux de recherche, nous mesurons le score en matière d'état de droit d'un pays que nous intégrons à notre évaluation globale de la notation ESG du pays. Ce paramètre fait partie de notre évaluation globale du risque ESG d'une obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations. Nous intégrerons davantage les notations et considérations ESG à nos processus d'investissement dans des émetteurs souverains et continuerons à examiner et à développer notre approche de l'engagement auprès de ces émetteurs.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	L'approche que nous appliquons pour identifier, hiérarchiser et atténuer les PAI est décrite dans notre Déclaration PAI et est conforme à notre Politique d'engagement en matière d'investissement responsable, notre Déclaration sur les pratiques environnementales et sociales et nos Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise. Ces politiques ont été examinées et approuvées par nos organes directeurs concernés en décembre 2022. Pour obtenir la liste complète de ces politiques, veuillez consulter notre site Web. L'équipe Investissement responsable de la société assure la supervision et la mise à jour des politiques en collaboration avec les équipes d'investissement et les équipes juridiques et chargées de la conformité. Le cadre de gestion des PAI est promu par la fonction Investissement responsable, ainsi que par d'autres fonctions d'investissement qui examinent et appliquent des mesures visant à atténuer ces PAI chaque fois que nécessaire. Des équipes chargées des données et des technologies fournissent également leur assistance sous la forme d'outils d'analyse et de rapports relatifs aux PAI, tandis que les fonctions chargées des risques, des questions juridiques et de la conformité formulent des conseils et supervisent le respect du règlement SFDR. Identification et hiérarchisation des PAI Qu'il s'agisse de nos processus d'investissement, de vote par procuration ou d'engagement, notre approche de la prise en compte des PAI repose sur l'identification des sociétés bénéficiaires d'investissements dont les pratiques et performances ESG sont médiocres, notamment en cas de violations massives et persistantes des droits de l'homme, de violations du droit du travail, de pollution environnementale ou de corruption.

Outre les recherches menées par les spécialistes de l'investissement responsable et les équipes d'investissement, nous utilisons aux fins de notre analyse différentes sources telles que des données ESG externes, des informations accessibles au public, des informations publiées par les sociétés et des outils d'analyse exclusifs. Cette approche est étayée par notre longue expérience de l'engagement direct auprès des sociétés bénéficiaires d'investissements afin d'évaluer la probabilité d'occurrence, la portée et la gravité des incidences négatives, la qualité de la gestion de la durabilité par les sociétés, ainsi que les mesures permettant d'atténuer les incidences négatives.

L'ensemble du secteur est confronté à une pénurie de données objectives concernant les principales incidences négatives. En conséquence, notre analyse associe une évaluation absolue de la gravité des incidences négatives et une évaluation relative de la qualité de la gestion des mesures d'atténuation, éclairée par les meilleures pratiques recensées au niveau sectoriel, régional et thématique. S'agissant de sociétés et d'autres investissements non couverts par l'un des fournisseurs de données, ce qui peut être le cas pour des sociétés du segment « haut rendement », du secteur des infrastructures, ou des sociétés de petite ou moyenne capitalisation des marchés émergents, ainsi que des investissements immobiliers directs et des sociétés sous-jacentes au sein de fonds de capital-investissement, nos équipes d'investissement et notre équipe Investissement responsable peuvent effectuer des recherches exclusives supplémentaires concernant des incidences négatives potentielles, au cas par cas.

Pour hiérarchiser les incidences négatives et les entreprises sur lesquelles centrer notre attention, nous prenons en compte un certain nombre de facteurs, notamment :

- Évaluation de l'impact des facteurs liés aux risques et opportunités ESG aujourd'hui et à l'avenir, y compris l'importance financière des questions liées aux risques ESG conformément aux normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Opinion et expertise des équipes d'investissement et des analystes fondamentaux
- Suivi des actions d'engagement précédentes et résultats des votes par procuration précédents
- Importance, probabilité d'occurrence et gravité des incidences négatives en matière de durabilité, y compris leur caractère potentiellement irréparable, leur échelle (gravité), leur portée et leur caractère (en précisant si des mesures correctives sont possibles)
- Évaluation de la probabilité de réussite des actions d'engagement
- Niveau d'exposition, généralement basé sur la taille de la participation dans les différentes catégories d'actifs
- Préférences du client
- Utilisation de sources de données spécialisées, pour identifier les entreprises exposées à un risque spécifique que nous suivons particulièrement, y compris par exemple des PAI

Par exemple, au cours de l'année, nous avons lancé des programmes d'engagement dans certains pays clés concernant l'importance de la suppression progressive du charbon dans le système énergétique. Nos activités se sont concentrées sur les exploitants de mines de charbon et les services aux collectivités fortement exposés au charbon, ainsi que sur les pays et les sociétés à la traîne pour lesquels nous avons observé les plus forts potentiels de changement, y compris aux États-Unis, au Japon et en Corée du Sud. Ces pays clés ayant fixé des objectifs visant zéro émission nette et mis à jour leurs Contributions déterminées au niveau national (plans d'action climatique visant à réduire les émissions définis au niveau national), nous nous sommes ensuite concentrés sur l'identification des entreprises qui envisagent d'augmenter leur capacité d'extraction du charbon ou de production d'électricité à partir du charbon. Dans la mesure où les pays dépendants du charbon peinent à définir des stratégies énergétiques suffisamment ambitieuses, il est fréquent de retrouver les mêmes entreprises dans la deuxième phase du projet.

Un autre exemple concerne les actions d'engagement visant la mixité au sein des organes de gouvernance, qui ont ciblé les plus grandes entreprises asiatiques dont les organes de gouvernance sont encore exclusivement masculins. Si la moyenne mondiale de la représentation féminine au sein des organes de gouvernance est de 19,7 %, ce chiffre est de 11,7 % en Asie (en 2022), où il est encore fréquent d'observer des organes de gouvernance composés d'hommes uniquement. Alors que les autorités de réglementation de certains pays asiatiques ont commencé à travailler à l'élimination des organes de gouvernance exclusivement masculins, nous pensons qu'une marge d'amélioration importante existe et nous interviendrons sur ce sujet pour promouvoir l'adoption de mesures appropriées en 2023.

Sélection d'indicateurs supplémentaires des PAI

Lorsque nous décidons de rendre compte spontanément d'une PAI, nous sélectionnons des indicateurs en fonction de la probabilité d'occurrence et de la gravité des principales incidences négatives concernées, y compris de leurs caractéristiques potentiellement irrémédiables.

Pour cette période de référence, nous avons sélectionné des activités environnementales importantes qui, selon nous, sont essentielles à la réalisation des objectifs climatiques. Il s'agit notamment des domaines suivants :

- Déforestation – Prise en compte de l'impact de la déforestation et de la perte d'un puits de carbone primaire (PAI des sociétés bénéficiaires d'investissements 2.7)
- Gaz à effet de serre – Les émissions de gaz à effet de serre représentent une incidence significative des actifs immobiliers et, si elles ne sont pas réduites, elles peuvent affecter la capacité de certains secteurs à atteindre les objectifs visant zéro émission nette (Net Zero) (PAI de l'immobilier 2.18)
- Réduction de la consommation d'énergie – La consommation d'énergie constitue une incidence significative et continue des actifs immobiliers. La réduction de la consommation d'énergie et la gestion des ressources rares, en particulier de l'utilisation de combustibles fossiles, peuvent minimiser les incidences négatives sur l'environnement (PAI de l'immobilier 2.19)

Lors de l'évaluation des questions sociales, nous nous appuyons sur les engagements du secteur et des normes internationales, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes internationales en matière de travail de l'OIT, entre autres. Nous prenons en compte l'impact de la question sociale considérée, ainsi que l'alignement avec des cadres clés, tels que les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) :

- Discrimination – Les objectifs de diversité et d'inclusion contribuent à une société plus durable et plus inclusive (PAI des sociétés bénéficiaires d'investissements 3.7)
- Corruption – La corruption, en particulier dans les pays où elle est systémique, accentue un grand nombre des PAI et peut accroître les difficultés des citoyens des pays concernés, car elle peut nuire aux institutions, exercer une incidence négative sur l'accès équitable aux ressources et accroître les inégalités. (PAI des émetteurs souverains et supranationaux 3.22)
- État de droit – Le critère de l'état de droit évalue la mesure dans laquelle les personnes et les institutions ont confiance dans les règles sociétales et les respectent, en particulier concernant le respect effectif des clauses des contrats et des droits de propriété, le fonctionnement de la police et des tribunaux, ainsi que les probabilités de criminalité et d'actes violents. Ces aspects sont importants en raison de l'ampleur de leurs incidences et constituent des éléments essentiels pour la mise en place d'une société sûre et juste. (PAI des émetteurs souverains et supranationaux 3.24)

	Il convient de noter que les PAI volontairement rendues publiques peuvent être sujettes à modification si elles ne sont plus considérées comme pertinentes ou si nous choisissons de déclarer spontanément d'autres PAI. Nous reconnaissons que nous n'examinons pas les PAI de tous les actifs dans lesquels nous investissons en raison de difficultés liées à la disponibilité et/ou à la fiabilité des données, ainsi qu'à l'importance ou à la pertinence de l'investissement concerné. Si nous nous efforçons de recenser et de prendre en compte de manière proactive les PAI les plus significatives, des limites continuent d'affecter les données disponibles pour mesurer, agréger et rendre compte des PAI de l'ensemble des actifs sous gestion.
Politiques d'engagement	Notre approche de l'actionnariat actif est régie par notre Politique d'engagement en matière d'investissement responsable. Les actions d'engagement menées au titre de cette politique peuvent concerner des actions cotées, des obligations d'entreprises, des titres émis par des emprunteurs souverains, supranationaux et des agences (SSA), ainsi que des actifs du capital-investissement, de l'immobilier ou des infrastructures. Afin d'inciter les entreprises à adopter les meilleures pratiques en matière de gestion des risques ESG, y compris les PAI importantes, nous faisons référence aux normes et codes internationaux, le cas échéant, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, l'Accord de Paris, ou les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, ainsi qu'à des principes de gouvernance d'entreprise et des codes de bonnes pratiques commerciales définis à l'échelle nationale. Nos principales attentes et aspirations en matière de bonnes pratiques sont décrites dans nos Lignes directrices pour la gouvernance d'entrepriseet dans notre Déclaration sur les pratiques environnementales et sociales. À l'avenir, notre approche de l'actionnariat actif sera régie par notre nouvelle Politique d'engagement. Conformément à notre politique, nous définissons l'engagement comme la tenue d'un dialogue constructif avec les entreprises concernant les risques ESG susceptibles d'avoir des incidences négatives importantes sur leurs activités et, le cas échéant, la promotion de l'amélioration des pratiques de gestion ESG. Cela passe notamment par des engagements pris au niveau de l'entreprise concernant des incidences négatives spécifiques, telles que la consommation d'énergie et les émissions. En tant que société et signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif visant zéro émission nette d'ici à 2050 pour l'ensemble des actifs sous gestion, en travaillant en partenariat avec nos clients. Notre objectif est d'y parvenir en menant auprès des entreprises des actions d'engagement qui exigent la réduction des émissions et la transition vers de nouvelles sources d'énergie. Si notre activité d'engagement n'aboutit pas au résultat escompté, nous réexaminons notre approche et prenons les mesures appropriées, telles qu'une repondération du portefeuille ou un désinvestissement. Nos politiques sont révisées chaque année pour refléter nos pratiques d'engagement, nos méthodes de hiérarchisation et de remontée auprès de la direction. Notre principal moteur d'engagement consiste à soutenir les rendements des investissements sur le long terme en atténuant les risques, en capitalisant sur les opportunités liées aux facteurs ESG et en réduisant toute incidence négative importante que nos décisions d'investissement pourraient avoir sur ces facteurs. Nous pensons pouvoir jouer un rôle dans la construction d'une économie mondiale plus durable et plus résiliente, en encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Notre action peut également contribuer à générer des incidences positives pour l'environnement et la société permettant d'atteindre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, tout en répondant aux défis soulevés par les principales incidences négatives.

Nos actions d'engagement se concentrent notamment sur la performance financière, les risques et les opportunités en matière de durabilité, l'excellence opérationnelle, les politiques d'allocation du capital et les incitations de gestion. La collaboration entre les équipes chargées des différentes catégories d'actifs ou disciplines thématiques et sectorielles garantit une approche éclairée.

Notre programme d'engagement est structuré autour de sept thèmes de haut niveau :

- Changement climatique
- Gérance environnementale, y compris en matière de biodiversité
- Normes du travail
- Droits de l'homme
- Santé publique
- Conduite éthique des affaires
- Gouvernance d'entreprise

Chacun de ces thèmes est décliné en un ensemble de sous-thèmes qui nous permettent de cibler nos actions d'engagement sur les questions les plus importantes. Pour intégrer les PAI à notre approche de l'engagement, nous mettons en correspondance chaque PAI avec le ou les sous-thèmes pertinents. Cela nous permet de vérifier si nous atteignons les objectifs à chaque étape de notre engagement et de rendre compte des activités d'engagement que nous déployons actuellement, conformément au cadre de gestion des PAI.

Nous avons fixé des objectifs d'engagement spécifiques (les « Objectifs ») et nous suivons les progrès réalisés par rapport à ces objectifs afin d'évaluer les réalisations (les « Étapes ») et de définir les phases suivantes. Ces Étapes reconnaissent les améliorations apportées aux politiques, systèmes de gestion ou pratiques ESG des entreprises par rapport aux Objectifs définis. Si les entreprises ne progressent pas sur les sujets qui, selon nous, servent les meilleurs intérêts à long terme de nos clients, nous pouvons envisager de nouvelles actions de remontée auprès de la direction. Pour examiner les stratégies de remontée des questions d'engagement, nous procéderons à une évaluation au cas par cas des progrès réalisés par rapport à nos Objectifs et de la manière dont les sociétés réagissent à notre engagement. Lorsque l'activité d'engagement est dirigée par notre équipe d'actionnariat actif, les évaluations ont lieu en fin de trimestre, lorsque les analystes de l'actionnariat actif évaluent les progrès accomplis par rapport aux Objectifs que nous avons définis pour chaque entreprise auprès de laquelle nous nous engageons. Nous évaluons également chaque année la réactivité de toutes les entreprises aux actions d'engagement conduites au cours de l'année précédente. Ces deux points de données sont pris en compte dans la décision de remontée.

Références aux normes internationales

Nous prenons en compte de nombreux codes de conduite, déclarations et meilleures pratiques reconnus. Nous utilisons des données externes pour permettre à nos équipes d'investissement de surveiller le respect de ces normes par une entreprise et de mettre ces informations à disposition sur les plateformes d'investissement et dans des rapports quotidiens sur les risques. Ces points de données font référence à des normes et codes internationaux, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, ainsi qu'à des principes de gouvernance d'entreprise et des codes de bonnes pratiques commerciales définis à l'échelle nationale.

	Afin de faciliter la prise en compte des PAI en complément de nos activités d'engagement existantes, nous utilisons également des données externes liées aux PAI auprès de fournisseurs tels que MSCI, la Banque mondiale, le GRESB et le CDP. L'une des limites propres aux données ESG ou relatives aux PAI est qu'elles sont généralement rétrospectives. Si nous n'effectuons pas d'analyse de scénario pour tous les actifs que nous gérons, la société dispose d'outils d'analyse de scénario développés en interne en 2021, qui ont été mis à la disposition des fonds alignés sur l'objectif visant zéro émission nette (Net Zero) pendant la période de référence. Les scénarios utilisés sont basés sur des données MSCI. En outre, il s'agit de scénarios climatiques prospectifs sur la base de trajectoires de réchauffement de 1,5 degré.
Comparaison historique	La présente déclaration constitue la première déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Une comparaison historique sera fournie dans les prochaines déclarations